

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### MARDI 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

**Étaient présents** : Rémi LUCET, maire en exercice

Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Sylvain JOUMIER, Sandrine JOURNE, Sophie KERVERN, Claire LANDRY, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

Il donne la parole à Monsieur Daniel BOSSE, en tant que conseiller municipal le plus âgé qui fait l'appel.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de l'ancienne mandature.

##### 2. Election du MAIRE

**Madame Nadine GOHARD se porte candidate.**

Monsieur Daniel BOSSE compose le bureau :

Monsieur Jérôme CAPPELLO est désigné en qualité de secrétaire.

Madame Sophie KERVERN et Monsieur Sylvain JOUMIER, assesseurs.

Le scrutin est secret, à la majorité absolue.

Après le vote de chaque membre du conseil municipal, les assesseurs procèdent au dépouillement du 1<sup>er</sup> tour, comme suit :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pas de vote blanc ou nul

Majorité absolue : 8

Monsieur Daniel BOSSE proclame Madame Nadine GOHARD, Maire de la commune de THIVERVAL-GRIGNON, installée immédiatement.

Madame le maire donne lecture de la Charte de l' élu local.

### **3. Détermination du nombre d'Adjoints**

Il s'agit de déterminer le nombre de Maires Adjoint. Madame le maire propose de s'adjointre, comme auparavant, une équipe de 4 adjoints, en parité, comme l'exige la loi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **4. Elections des ADJOINTS**

Madame le maire explique que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, à la majorité absolue.

Un délai de 10 minutes a été appliqué pour le dépôt des listes.

Monsieur Daniel BOSSE conduit une liste, composée de :

- Daniel BOSSE
- Marie GARCIA
- Didier BRILLANT
- Laurence VAUVERT

Aucune autre liste n'est proposée.

Après le vote de chaque membre du conseil municipal, les assesseurs procèdent au dépouillement du 1<sup>er</sup> tour, comme suit :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pas de vote blanc ou nul

Majorité absolue : 8

Madame le maire proclame les Adjoints, comme suit :

- Daniel BOSSE – 1<sup>er</sup> adjoint : travaux, urbanisme, sécurité – administration générale et état civil
- Marie GARCIA – 2<sup>ième</sup> adjointe : finances
- Laurence VAUVERT – 3<sup>ième</sup> adjointe : scolaire/restauration, enfance/jeunesse, petite enfance, social
- Didier BRILLANT – 4<sup>ième</sup> adjoint : associations, seniors

### **5. Indemnité du maire et des Adjoints**

Madame le maire propose de déterminer le montant des indemnités du maire & des adjoints, comme suit :

Indemnités du maire : 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement indice 1027.

Indemnités des adjoints : 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement indice 1027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

### **6. Délégation de pouvoir du CM au maire**

Madame le maire explique que le Conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre d'attributions qui relèvent normalement de sa compétence et dont l'exercice implique une délibération du Conseil, dans un souci de simplification et afin d'accélérer la gestion des affaires de la commune, l'article L.2122-22 du code général

des collectivités territoriales dispose que le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**7. Désignation des représentants du CM à la Caisse des écoles**

Madame le maire, en tant que Présidente de droit de la Caisse des écoles, propose de désigner les représentants du conseil municipal à la Caisse des écoles, comme suit : Laurence VAUVERT, Claire LANDRY, Hélène CÔME, Didier BRILLANT, Jérôme CAPPELLO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**8. Désignation des représentants du CM à la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Madame le maire en tant que Présidente de droit propose de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), légalement composée de 3 titulaires et 3 suppléants, comme suit : Marie GARCIA, Daniel BOSSE, Bertrand VACHETTE, titulaires  
Catherine LANEN, Michel BUXERAUD, Sylvain JOUMIER, suppléants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**9. Désignation des représentants du CM à la Commission des finances**

Madame le maire en tant que Présidente de droit propose de désigner les membres de la Commission des Finances, composée de 3 titulaires, comme suit : Marie GARCIA, Michel BUXERAUD, Sandrine JOURNÉ

**10. Proposition des représentants de la commune à la communauté de communes (CCCY)**

Il s'agit de proposer à la communauté de communes les représentants du conseil municipal, comme suit :

SIDOMPE (syndicat des ordures ménagères) : 1 représentant communautaire titulaire et 1 suppléant : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE

HYDREAULYS (syndicat d'assainissement) : 2 représentants communautaires titulaires et 2 suppléants : Catherine LANEN, Claire LANDRY -  
Sylvain JOUMIER et Hélène CÔME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**11. Désignation des représentants de la commune à AQUAVESC (syndicat d'eau potable) : 1 représentant titulaire et 1 suppléant : Catherine LANEN, Marie GARCIA**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**12. Désignation des représentants de la commune à Ti-FEU-CHA (syndicat d'assainissement Thiverval-Feucherolles-Chavenay) : 2 représentants titulaires et 2 suppléants : Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE  
Claire LANDRY, Sylvain JOUMIER**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**13. Désignation des représentants de la commune au SEY78** (syndicat d'énergie) : 1 représentant titulaire et 1 suppléant : Daniel BOSSE, Sandrine JOURNÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération  
**13. Désignation des représentants de la commune à l'association de la Plaine de Versailles (APPVPA)** : 2 représentants titulaires et 2 suppléants : Catherine LANEN, Hélène COME  
Claire LANDRY, Jérôme CAPPELLO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**14. Désignation des représentants de la commune à la CLIS** (commission locale d'information et de surveillance de l'usine d'incinération) : 2 représentants titulaires : Nadine GOHARD, Catherine LANEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**15. Désignation des représentants de la commune à la CSS** (comité de suivi du site pour l'installation d'incinération de déchets non dangereux) : 2 représentants titulaires : Nadine GOHARD, Catherine LANEN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**16. Désignation des représentants de la commune à la commission consultative de l'aérodrome de Chavenay et le vol à voile de Thiverval-Grignon** : 1 représentant titulaire et 1 suppléant : Bertrand VACHETTE, Claire LANDRY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**17. Désignation du « correspondant défense »** : 1 représentant titulaire et 1 suppléant : Michel BUXERAUD, Laurent MEULENYSER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**18. Proposition des représentants de la commune à la commission locale de contrôle électoral** : 1 conseiller municipal sans délégation titulaire et 1 suppléant : Bertrand VACHETTE, Hélène CÔME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**19. Proposition des représentants de la commune à la commission locale des impôts directs** : le maire et 6 commissaires titulaires + 6 suppléants : Titulaires : **Nadine GOHARD** Présidente,  
Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Marie GARCIA, Michel BUXERAUD, Sophie KERVERN, Yves LEBOUTEILLER, (ext)

Suppléants : Bertrand VACHETTE, Catherine LANEN, Sandrine JOURNÉ,  
Laurence VAUVERT, Sylvain JOUMIER, Benoit CHAUSSE (ext)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**20. Proposition du représentant de la commune au CNAS** (comité national d'action sociale des fonctionnaires territoriaux) : 1 représentant titulaire élu : Hélène CÔME, 1 délégué correspondant salarié : Corinne RONGIONE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**21. Approbation du rapport de la CLECT de la CCCY pour 2020 et attribution compensatoire :**

Madame le maire explique que, par délibération n°20-003 en date du 26 février 2020, la Communauté de communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Les communes membres sont invitées à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable.

Pour la commune de Thiverval-Grignon, le montant de cette compensation provisoire s'élève à **672 367,16 €** et sera à inscrire dans le budget primitif au chapitre 73211.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

**22. Prime exceptionnelle « covid-19 » (point ajouté)**

Madame le maire propose d'inscrire un point non inscrit à l'ordre du jour pour permettre le versement de cette prime aux agents dès la fin de mois de mai 2020.

Elle explique qu'il convient de prendre une délibération pour instaurer une prime exceptionnelle pour les agents ayant assuré totalement ou participé partiellement à la continuité du fonctionnement de la commune pendant le confinement lié à la pandémie du covid-19.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

PROCHAIN CONSEIL PREVU LE :  
JEUDI 11 JUIN 2020 (vote du BP)